



## Fiche des médicaments administrés (H.3)

### Au sujet des médicaments

Tous les médicaments doivent être fournis par les participantes. Ils doivent être placés dans un sac refermable (p. ex. Ziploc) portant le nom de la participante à l'extérieur. Les médicaments doivent être dans leur contenant original et porter une étiquette indiquant clairement le nom de la participante et la posologie. Les médicaments doivent être remis à la responsable des premiers soins ou à la responsable désignée dès l'arrivée à l'activité. La participante doit prendre ses médicaments elle-même sauf dans les cas où une personne assurant la supervision doit aider les plus jeunes filles.

Toutefois, dans le cas d'un problème de santé potentiellement mortel, les personnes assurant la supervision ont aussi l'obligation de fournir aux filles qu'elles supervisent la « diligence appropriée » d'un parent adulte attentionné ou prudent et devront administrer l'auto-injecteur EpiPen ou un inhalateur lorsqu'une fille n'est pas en mesure de le faire. Anaphylaxis Canada fournit de l'information sur l'anaphylaxie à [www.anaphylaxis.org](http://www.anaphylaxis.org) et a conçu un site (Safe4Kids à <http://www.safe4kids.ca/>) spécialement pour les enfants ayant ce problème (en anglais seulement pour l'instant).